



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE  
RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Paris, le 12 mai 2020

Le secrétaire général du CIRI

A

Monsieur le Président de la Coopérative  
des Quotidiens

Monsieur le Président de la Coopérative  
des Magazines

Messieurs les Présidents,

Les travaux menés sous l'égide du CIRI pour formaliser une offre commune conjointe de reprise des activités de Presstalis par la Coopérative des Magazines (CDM) et la Coopérative des Quotidiens (CDQ) n'ont pas abouti à ce stade.

Dans ce contexte, la CDQ a transmis, par courrier daté du 7 mai 2020, un projet de reprise du niveau 1 de Presstalis, préalable à une réorganisation plus globale de la filière de distribution de la presse qui devra nécessairement être conduite à moyen terme. La CDQ indique que cette offre constitue une alternative socialement acceptable à une offre commune avec la CDM qui n'a pas pu aboutir dans les délais. La CDQ sollicite auprès de l'Etat un soutien financier pour lui permettre de mener à bien cette offre.

Preuve de son engagement inédit et constant dans la recherche d'une solution pérenne de reprise des activités de Presstalis et de sa volonté de voir les discussions sur une offre commune aboutir, l'Etat a d'ores et déjà assuré le financement de la poursuite d'exploitation du groupe pour un montant de 33 M€ pour permettre aux échanges d'aboutir (16 M€ de financement pour assurer la sur-rémunération des diffuseurs de presse, 17 M€ pour combler les besoins de financement jusqu'au 4 mai).

L'offre que la CDQ porte aujourd'hui est à ce stade la seule offre avec proposition de financement de la part de la coopérative actionnaire qui a été formulée. Cette offre permet d'éviter une liquidation de Presstalis sans solution dont les conséquences sociales et économiques seraient dommageables pour l'ensemble de la filière de la presse. Les besoins de nouveaux financements du plan de reprise que la CDQ a préparé sont évalués à environ 130 M€, auxquels s'ajoutent des besoins de financement liés à la procédure collective.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous confirmer que l'Etat est prêt à accompagner financièrement cette offre de reprise des activités du niveau 1 de Presstalis. L'Etat s'engage à participer à ce besoin selon les termes suivants :

- l'Etat s'engage à octroyer dans les prochains jours à Presstalis un nouveau prêt FDES de 35 M€ pour financer la période d'observation de la procédure collective ;
- la couverture du reste à financer serait assurée par l'Etat, dans la limite de 80 M€, selon une ventilation à définir entre subvention et prêt à chaque éditeur ou à leur coopérative (le cas échéant, sous réserve d'apport de cautions de la part des éditeurs) ;

Ce financement est assorti des conditions suivantes :


- le financement du coût des départs dans la durée 2021-2022 y compris le poids des soultes 2022 (i.e. 47 M€) doit être supporté par les éditeurs ;
- la mise en place d'un processus resserré de rapprochement doit être engagée avec MLP, assorti d'un calendrier. Un comité de coordination des acteurs concernés devra être mis en place immédiatement et élaborera un calendrier des échéances à tenir pour les prochaines semaines. Un premier schéma de rapprochement devra être élaboré sous trois mois et un accord sur le processus devra être obtenu sous six mois ;
- à titre conservatoire, dans l'attente de la validation par l'ARCEP de la nouvelle structure des barèmes qui sera présentée par la nouvelle société, l'arrêt immédiat par la société de distribution des prestations non facturées dans le cadre des barèmes actuels (notamment acheminement dans les aéroports et les hôtels et acheminement des abonnements) devra être effectif ;
- il est indispensable de poursuivre les échanges entre la CDQ et la CDM pour que les magazines participent à cette offre, permettant d'apporter de nouveaux financements qui viendront améliorer la rentabilité de l'entreprise. La CDM a d'ailleurs signalé au CIRI, dans son courrier du 10 mai 2020, sa volonté à continuer à travailler avec la CDQ sur un projet commun. C'est une demande forte de l'Etat qui rappelle que la massification des flux est la seule bonne réponse à la baisse constatée de VMF de la presse écrite. En outre, nul ne comprendrait, compte tenu du niveau d'effort de l'Etat que les magazines se tiennent à l'écart du plan de reprise de leur distributeur. J'en appelle donc à votre sens du dialogue et de l'intérêt général pour agir en ce sens ;
- le dialogue avec les organisations syndicales doit également être activement poursuivi, ce dialogue ayant d'ores et déjà permis d'obtenir un accord sur les principes du plan de reprise concernant le niveau 1 (siège et site de Bobigny).

Par ailleurs, le plan présenté fait l'hypothèse du maintien du niveau de péréquation actuel et du niveau de l'aide à la distribution jusqu'en 2022. Aucun engagement ne peut être pris sur le montant de la péréquation qui résulte de l'application de la loi par une autorité administrative indépendante, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP), en fonction de l'évolution des coûts intrinsèques d'acheminement des quotidiens et de la répartition des ventes en montants forts (VMF) entre les différentes coopératives.

En revanche, sans pouvoir s'engager sur le vote que le Parlement sera amené à faire sur les lois de finances concernées, le Gouvernement s'engage à proposer dans les projets de loi de finances pour 2021 et 2022 le maintien du montant actuel de l'aide à la distribution des quotidiens nationaux d'information politique et générale sous réserve de l'analyse détaillée des coûts de distribution des quotidiens, de l'impossibilité avérée d'identifier des économies supplémentaires et de l'apport par les éditeurs des 47 M€ susmentionnés nécessaire au financements des départs en 2021 et 2022 et plus généralement de la mise en œuvre des conditions de reprise et des objectifs fixés en lien avec l'Etat. Il en va de même s'agissant de l'abandon des prêts FDES passés.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire général du CIRI



Louis MARGUERITTE